

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NONTRON

COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2018

Présents: 16 Procurations: 5 Absents: 2 Votants: 21

Me Christelle DUMONT assure le secrétariat de la séance et procède à l'appel des conseillers municipaux. Le quorum étant atteint, Mr BOURDEAU, ouvre la séance à 18 h 30.

Mr POINET observe que le véhicule immobilisé Avenue du Général Leclerc est toujours là.

Mr BOURDEAU précise que la délibération ayant été prise à la précédente séance, le cahier des charges est en cours pour effectuer la consultation nécessaire auprès des prestataires agréés.

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé sans observations.

Question 1 : compte administratif de l'exercice 2017 de la régie photovoltaïque

Mr LALANNE rappelle l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales et la procédure d'approbation des comptes administratifs, indiquant qu'un président de séance doit être désigné pour les votes concernant les quatre comptes administratifs car le Maire ne doit pas y participer.

Il attire l'attention des élus sur les comptes administratifs des deux services d'assainissement, car ces derniers sont transférés à la communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2018. C'est un moment particulier car ces transferts entraînent différentes dispositions et surtout un transfert de pouvoir de décision sur ces domaines. C'est donc une situation périlleuse si elle n'est pas réfléchie et coordonnée.

Mr LALANNE précise que les comptes administratifs vont être examinés en allant du plus simple au plus complexe.

Tout d'abord la régie photovoltaïque sur laquelle il rappelle le programme d'équiper deux toitures de bâtiments communaux de panneaux photovoltaïques avec une convention de rachat de l'énergie produite par ENEDIS ; le site du clubhouse a été réalisé et en service depuis le 5 décembre 2017 mais le site de la maison des sports a été retardé par la défaillance du prestataire. Il rappelle qu'un emprunt de 48 300 € a dû être contracté pour réaliser l'opération ainsi qu'une ligne de trésorerie de 10 000 €. Il commente les chiffres, relève le déficit de clôture de 220,22 € en fonctionnement et l'excédent de clôture de 23 925,40 € en investissement.

Au terme de cet exposé, en l'absence de questions, le Maire se retire pour le vote du compte administratif. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 de la régie photovoltaïque.

Concernant ensuite l'affectation des résultats, le Maire réintégrant la séance, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation de 23 925,40 € en investissement recette (R 001) et de 220,22 € en fonctionnement dépense (D 002).

Question 2 : compte administratif de l'exercice 2017 du service assainissement non collectif

Mr LALANNE présente le compte administratif du SPANC. Il rappelle que ce sont des services publics à caractère industriel et commercial (SPIC) qui fonctionnent avec les redevances des usagers du service. Il indique que l'on compte 540 abonnés à Nontron et 291 à Saint-Martial-de-Valette. Il explique que la communauté de communes, en prenant la compétence, a retenu le principe d'un mode de gestion par unité de distribution individualisée maintenant les délégataires et les tarifs en place jusqu'à leur uniformisation. Cependant il souligne que rien n'a été précisément décidé. On ne peut pas dire ce que les usagers vont payer car aucune simulation n'a été faite contrairement à ce qu'avait demandé la commune de Nontron.

Mr LALANNE relève que le SPANC est excédentaire avec des résultats de clôture de +27 016,58 € en fonctionnement et +17 770,00 € en investissement. Il précise qu'en investissement les chiffres correspondent à l'amortissement du véhicule acquis en 2016.

Aucun autre commentaire n'étant exprimé, le Maire se retire pour le vote du compte administratif. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 du service public d'assainissement non collectif.

Il s'agit ensuite de procéder à la clôture du budget et d'intégrer les résultats sur le budget principal de la commune Mr LALANNE rappelle en effet que le service n'existe plus à compter du 1^{er} janvier puisqu'il est transféré à la communauté de communes mais que cela nécessite des opérations dans l'intervalle.

En l'absence de débat, le Maire ayant réintégré la séance, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette mesure.

Il s'agit enfin de transférer les résultats de clôture au 31 décembre 2017 du service d'assainissement non collectif après intégration au budget principal, au budget annexe M49 de la communauté de communes du Périgord Nontronnais.

Mr LALANNE souligne que l'on ne parle pas du passif et de l'actif et demande si l'on doit transférer ces résultats positifs à la communauté de communes.

Me DENNERY demande quel serait l'autre choix.

Mr LALANNE indique que la jurisprudence est claire : c'est l'utilité du transfert qui est considéré. Il rappelle que ce sont les usagers qui ont constitué ce résultat positif et qu'il ne s'agit pas de le confisquer.

Me HERMAN relève que l'on est dans l'intérêt général et c'est la continuité du service public qui prévaut.

Mr BOURDEAU souhaite que les produits transférés contribuent à l'ensemble du territoire. Il observe que le lissage des tarifs va s'effectuer sur de nombreuses années et là aussi il faudra que la solidarité s'exprime.

Mr LALANNE indique que les règles de financement ne vont pas changé mais l'excédent va continuer à gonfler alors que l'on souhaiterait que la redevance diminue.

Mr JARRETON demande ce qu'il en sera si ce n'est pas le cas.

Mr LALANNE répond que l'on ne pourra que le constater et qu'il y a actuellement un blocage total sur ce point.

Il rajoute que concernant le transfert de l'actif et du passif il faut pouvoir vérifier avant s'il y a un besoin réel.

Les débats étant clos, le Conseil municipal vote à l'unanimité ce transfert des résultats de clôture du service d'assainissement non collectif au budget annexe M49 de la communauté de communes du Périgord Nontronnais.

Question 3 : compte administratif de l'exercice 2017 du service assainissement collectif

Mr LALANNE évoque tout d'abord le nombre d'abonnés et le linéaire concerné. Il précise qu'il y a 75 kms de réseau d'assainissement collectif sur les 28 communes dont 26 kms concernent Nontron. Il indique qu'il y a un seul foyer urbain sur le territoire, qui est Nontron.

Il insiste sur la charge que cela représente car ces 26 kms ne sont pas en bon état. Il rappelle que les travaux de voirie entraînent toujours des travaux de réfection des réseaux. Il explique que lorsque l'on a décidé d'effectuer les travaux de voirie à la salle des fêtes et rue Font-Charleppe, on a du ajourner le projet car des travaux se sont avérés nécessaires sur les réseaux : c'est la communauté de communes qui va poursuivre.

Il souligne qu'il y a 1 171 abonnés à Nontron et 123 à Saint-Martial-de-Valette.

Mr BOURDEAU ajoute que c'est la ruralité face à l'urbanisation.

Mr LALANNE expose que la question est l'uniformisation des tarifs. Le moins élevé est à 1,64 € le m³ et le plus élevé est à 3,56 € le m³. Pour Nontron c'est 3,16 € le m³. Il se demande s'il y aura un tarif de solidarité et constate qu'on est dans l'expectative.

Mr LALANNE commente ensuite les chiffres du tableau de synthèse. Le fonctionnement dégage un excédent de clôture de 189 305,28 € qui va venir financer l'investissement, lequel présente un déficit de clôture de -72 448,47 €. Le résultat de l'exercice 2017 est déficitaire de 106 566,58 € précise-t-il (auquel s'ajoute un excédent antérieur reporté de 34 118,11 €) mais aucun emprunt n'a été contracté, les travaux engagés pouvant se terminer sans emprunt.

En l'absence de question, le Maire se retire pour le vote du compte administratif. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 du service public d'assainissement collectif.

Il s'agit ensuite, comme pour le service d'assainissement non collectif, de procéder à la clôture du budget et d'intégrer les résultats sur le budget principal de la commune, le service n'existant plus au 1^{er} janvier compte tenu du transfert de compétence à la communauté de communes.

Constatant l'absence d'intervention, le Maire ayant réintégré la séance, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la clôture du budget et le transfert des résultats au budget principal communal.

De la même manière, il s'agit enfin de transférer les résultats de clôture au 31 décembre 2017 du service d'assainissement collectif après intégration au budget principal, au budget annexe M49 de la communauté de communes du Périgord Nontronnais.

Mr GOURDEAU intervient et remarque que si on fait le total des budgets dont les services font l'objet de transfert à l'intercommunalité, on transfère un peu plus de 5 000 € à la communauté de communes.

Me HERMAN relève que ce n'est pas un cadeau exceptionnel car l'opération salle des fêtes/rue Font-Charleppe/rue de la Croizette va devoir être effectuée par la communauté de communes.

Mr POINET note que c'est déjà dans les comptes.

Mr LALANNE précise que sur ce dossier il faudra scinder l'assainissement collectif et les eaux pluviales car ce n'est pas le même budget.

Il souligne que la question du financement des travaux d'eaux pluviales n'a pas été travaillée.

Il évoque des hypothèses qui feraient que la CCPN prendrait en charge 50% du coût et la commune concernée les 50% restants : c'est une avancée mais sans décision encore prise.

Me HERMAN demande confirmation que le « Rino » fait partie de la compétence eaux pluviales.

Mr BOURDEAU le confirme.

Me HERMAN rappelle que le contentieux qui opposait la commune à Mr DEVIGE est repris par la communauté de communes et qu'il faut en faire part. Sur la question des eaux pluviales, le « Rino » en fait donc clairement partie.

Mr LALANNE rappelle trois points.

Il y a en effet un contentieux avec l'intervention d'une avocate. Celle-ci a exercé son office en 2017 et a envoyé ses factures totalisant environ 8 000 € en 2018, que la commune a pris en charge.

Ensuite on a informé le président de la CCPN de ce contentieux et de sa nécessaire prise en charge par la CCPN.

Enfin, le financement de la compétence n'a cependant pas été discuté depuis le mois de juin 2017.

Mr POINET demande quand sera évoqué le transfert de l'actif et du passif.

Mr LALANNE indique que ce point doit être travaillé en commission des finances.

Au terme des échanges, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert des résultats de clôture du service d'assainissement collectif au budget annexe M49 de la communauté de communes du Périgord Nontronnais.

Question 4 : compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal de la commune

Mr LALANNE présente la synthèse des chiffres du budget 2017. En préalable il relève le gonflement du budget de fonctionnement de la CCPN car on dépasse les 10 millions d'euros : il en déduit que les budgets des communes membres devraient diminuer. Il rappelle que les investissements intercommunaux sont à hauteur de 3 millions d'euros.

Il évoque les résultats de Nontron, avec un excédent de clôture en fonctionnement de 189 493,25 € mais un déficit de clôture en investissement de 272 757,81 € à financer. Il souligne les restes à réaliser concernant des opérations sur plusieurs années avec 607 995 € en recettes et 648 740 € en dépenses. Il annonce un résultat cumulé déficitaire de 124 010 €.

Sur le fonctionnement, qu'il commente, Mr LALANNE rappelle qu'il y a quatre ans on était au même niveau de dépenses malgré l'inflation, l'augmentation de certaines charges, la baisse du contingent incendie en 2014. Les dépenses sont maintenues.

Mr BOURDEAU précise « maintenues et maîtrisées ».

Me HERMAN indique que l'on peut avoir une autre lecture en disant que la baisse des dotations de l'Etat a eu un effet bénéfique dans la maîtrise des dépenses.

Mr LALANNE répond que pour maintenir la qualité de vie on a essayé de maintenir le budget et c'était l'objectif.

Il relève que l'on a une baisse de 100 000 € sur les recettes. On a bénéficié d'une dotation de péréquation favorable parce que le potentiel fiscal est faible.

Sur les dépenses de fonctionnement on a une diminution de charges de personnel (60 000 € environ) des charges à caractère général (45 000 € environ), des charges financières (environ 120 000 €). Il souligne que les recettes de fonctionnement baissent (dotations de l'Etat) et que sur l'augmentation du produit des impôts depuis 2014, celle-ci résulte de la revalorisation des bases de l'Etat (+1,20% pour 2018) et il précise que les taux n'ont pas changé.

Il remarque que le FPIC (fonds de péréquation des intercommunalités et des communes), reste à un niveau important car il traduit la situation difficile de Nontron.

Il observe également que l'on n'a pas progressé sur les produits de gestion courante (loyers, ...) ce qui est un véritable problème car cela ne représente que 100 à 120 000 € sur un budget de 3,7 millions.

Mr GOURDEAU intervient sur quelques chiffres qu'il a relevés.

Sur les frais de cantine scolaire il remarque un gain de 12 000 € soit un écart de 12% par rapport aux prévisions.

Sur la voirie il y a eu 15 000 € de dépenses d'entretien alors que 25 000 € étaient prévus, alors que « l'on peut supposer qu'il y a des trous à boucher ».

Mr BOURDEAU l'interrompt et précise que l'hiver a été rigoureux et ce qui avait été fait est à refaire ; il est préférable d'attendre de meilleures conditions pour avoir un meilleur résultat quand on reprendra les travaux d'entretien.

Mr LALANNE ajoute qu'il faudra intégrer cela en 2018.

Mr GOURDEAU reprend ses constats :

Sur la taxe sur la consommation finale d'électricité, il y a une hausse des recettes mais parce qu'il y a eu un trimestre de l'année précédente perçu en plus ;

Sur les droits de mutation on a encaissé 127 000 € environ et sur les trois dernières années on avait une moyenne de 75 000 € cela ne va sans doute pas se reproduire.

Sur les autres recettes on a reçu 15 000 € de subvention pour l'accueil des migrants mais ce n'était sans doute que pour cette année...

Mr LALANNE le remercie d'insister sur la fragilité de certaines recettes qui sont, en effet, ponctuelles.

Mr BOURDEAU souligne que c'est ainsi cette année et que pour ces raisons on est prudent et on essaie de faire des économies

Mr GOURDEAU observe que cependant on ne voit pas beaucoup baisser les charges de personnel, et que si l'on veut agir c'est sur ce poste.

Mr LALANNE reprend son exposé et indique qu'il y a 600 000 € environ de restes à réaliser en recettes et qu'il s'agit de subventions en attente. Sur les opérations d'investissement 1,5 millions ont été réalisés en dépenses comprenant le remboursement d'emprunts en capital pour 600 000 €.

Mr LALANNE détaille ensuite les travaux effectués sur les bâtiments communaux et note que les besoins sont importants, notamment en matière de sécurité et de mise aux normes.

Mr BOURDEAU rappelle que les travaux effectués sur l'ancien IME rue du 19 mars 1962 ont été faits pour l'accueil d'associations caritatives sans participation de la communauté de communes. Il rappelle que concernant le contingent incendie il n'y a pas non plus de solidarité territoriale.

Mr LALANNE observe que la commune de Nontron avec 3 000 habitants a financé pour plus de 400 000 € le centre de secours alors que les autres communes représentant 5 000 habitants ont contribué pour environ 100 000 €. Pour ce qui est de la charge de fonctionnement, le contingent incendie coûte 53 € par habitant pour Nontron et 22 € pour les autres communes. De plus Nontron met à disposition un agent communal qui est adjoint au chef de centre.

Mr LALANNE poursuit avec l'opération voirie qu'il détaille (signalétique 13 000 €, balayeuse 85 000 €, vélos à assistance électrique, camion des services techniques, ralentisseur avenue Jules Ferry, conteneurs semi-enterrés,...)

Mr BOURDEAU signale que les conteneurs vont entraîner d'autres dépenses car le fournisseur a fait faillite, le SMCTOM va devoir reprendre ceux qui existent et il faudra faire de nouveaux travaux.

Me HERMAN demande s'il n'est pas possible de sensibiliser les habitants au bon usage des conteneurs car les gens font n'importe quoi. Avec des conteneurs neufs on aurait pu penser que les usagers seraient plus respectueux.

Me DENNERY demande quelle sensibilisation pourrait-on faire.

Me HERMAN pense à un travail avec les écoles par exemple.

Mr LALANNE revient sur le résultat définitif cumulé, soit un déficit de 124 010 € avec lequel il faut démarrer l'exercice en tenant compte par ailleurs de la précarité de certaines recettes.

L'équilibre va être très difficile d'autant que l'on est dans l'incertitude sur le financement des travaux d'eaux pluviales, de la voirie, des attributions de compensation.

Il souligne que l'on va voter un budget précaire avec des inconnues. Il rappelle que même si la marge d'autofinancement s'est améliorée (150 000 € de CAF) il faut être prudent et vigilant. Il observe que l'endettement est de 6 millions au 1^{er} janvier 2018 et qu'il était de 7,240 millions en 2014. Mais il explique que cet effort va devoir s'interrompre car un emprunt devra être inscrit.

La dette diminue (le capital à rembourser pour l'année est de 407 000 € et les intérêts de 176 000 €). Avec 6 millions de dette totale il faut 8 ans pour rembourser au lieu de 11 ou 13 ans comme antérieurement.

Il précise qu'à la CCPN le délai de remboursement de la dette est de 11 ans. Nontron reste avec 1 950 € de dette par habitant alors que la moyenne pour les communes de strate comparable est de 800 €.

Il ajoute que la démographie est un élément important. La population de la communauté de communes est passée de 15 900 à 15 452 habitants entre 2014 et 2017. Nontron a perdu 30

habitants l'an dernier et 45 cette année. Il alerte sur le fait que tout le bassin de vie est concerné par le déclin démographique.

Mr BOURDEAU insiste sur la volonté politique depuis le début du mandat de ne pas augmenter les impôts. Autour de Nontron des communes ont des excédents importants et demandent quand même des subventions. Il rappelle qu'une solidarité de territoire devrait exister. Une commune nouvelle aurait été souhaitable et ce sera un regret du mandat. Il déplore cette situation car ce regroupement sera imposé dans un temps très proche.

Mr LALANNE déplore qu'on soit resté à l'écart du mouvement des communes nouvelles.

Mr BOURDEAU rappelle qu'il y a beaucoup de questions au-dessus de nos têtes, comme avec le contentieux de la SCI Moulin de Lapeyre, l'effondrement impasse des Laurières,... et on ne sait pas comment cela sera financé.

Puis, les échanges ayant cessé, il se retire pour le vote du compte administratif.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif du budget principal de l'exercice 2017.

Concernant l'affectation des résultats du compte administratif de 2017 du budget principal, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, sans observation particulière, leur reprise au budget primitif de 2018 de la manière suivante : En investissement dépenses – report du déficit d'investissement (D001) de 272 757,81 € et en investissement recettes – excédent capitalisé (R1068) de 189 493,25 €, aucun report ne pouvant être inscrit en fonctionnement l'excédent constaté à la clôture de l'exercice venant financer le déficit d'investissement.

Il s'agit enfin de se déterminer sur la reprise des résultats de l'exercice 2017 des budgets annexes d'assainissement collectif et non collectif au budget principal de la Commune de 2018., compte tenu du transfert des compétences eaux pluviales et assainissement à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2018. Il est rappelé que les résultats définitifs des budgets annexes sont les suivants :

Assainissement collectif : investissement, déficit de 72 448,47 € et fonctionnement, excédent de 189 305,28 € ;

Assainissement non collectif : investissement, excédent de 17 770 € et fonctionnement, excédent de 27 016,58 € ;

Le budget principal de la Commune présente pour 2017 les résultats suivants : en investissement, déficit de 272 757,81 € inscrit en dépenses (D001) et affectation en recettes (R1068) de l'excédent de fonctionnement de 189 493,25 €.

Les résultats cumulés à reprendre sont donc de 327 436 ,28 € en investissement dépenses (D001), de 189 493,25 € en investissement recettes (R1068), et de 216 321,86 € en recettes de fonctionnement (R002).

A l'unanimité le Conseil municipal décide de la reprise de ces résultats au budget primitif principal de 2018, et décide d'ouvrir les crédits nécessaires au transfert des résultats de 2017 des budgets annexes assainissement collectif et non collectif vers le budget assainissement M49 de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais, donnant lieu à un mandat de paiement en fonctionnement et à un titre de recettes en investissement pour les montants suivants : en fonctionnement, recette de 216 321,86 € et en investissement, dépense de 54 678,47 €.

Question 5 : communauté de communes du Périgord Nontronnais : service technique commun

(Mr GOURDEAU quitte la séance)

Mr BOURDEAU effectue un rappel des décisions prises sur le projet de création d'un service technique commun, par la CCPN en septembre 2017 et par la Commune prenant acte des engagements de la CCPN, en décembre 2017. Il constate que les questions ne sont pas réglées notamment au niveau du local technique et de son financement.

Il explique qu'à ce jour un bâtiment appartenant à Mr DEVIGE a été pressenti mais que l'on n'a pas l'estimation du service des domaines. Plusieurs autres points n'étant pas réglés, il propose de surseoir à l'adhésion au service commun.

Mr POINET demande si c'est le sens de l'Histoire de revenir en arrière sur ce projet. Il relève que l'on parle pourtant de mutualisation et constate des critiques sur l'ancienne communauté de communes pour ne pas avoir fait le nécessaire pour mutualiser et avoir ainsi perdu des subventions...

Mr BOURDEAU répond qu'en effet ce que veut la CCPN c'est de la dotation supplémentaire, c'est tout, alors que Nontron veut une véritable mutualisation.

Mr POINET observe que c'est toujours la faute de la CCPN...

Me DESPOUYS rappelle que l'on demande un organigramme correct et précis et la CCPN ne le donne pas.

Mr BOURDEAU ajoute que toutes les demandes de Nontron sont rejetées et déplore l'absence de solidarité. Il souligne que Nontron ne ferme pas la porte mais que les conditions annoncées par la CCPN ne sont pas réalisées.

Mr LALANNE rappelle qu'il y a déjà un service commun avec l'urbanisme. Il constate un verrouillage et un blocage total à la CLETC et à la commission des finances auxquelles il participe. Il y a une censure et chaque élu communautaire devrait avoir les éléments de compréhension des situations.

Il ajoute qu'il faut prendre en compte et organiser les relations entre le centre et le reste du territoire. Pour l'instant c'est censuré et donc inacceptable, et il est nécessaire de faire sauter les verrous.

Mr LALANNE explique que la mutualisation a été envisagée comme un artifice financier. Or l'appel aux services techniques de Nontron est permanent pour les manifestations et il faut que les choses soient transparentes. Il indique qu'il n'y a pas de mutualisation car il n'y a pas de discussion. Sur la question du service technique commun, le pouvoir va passer à la CCPN, il faut donc des garanties ; les agents eux-mêmes les ont demandées mais il y a absence d'organisation à la CCPN ; il précise que l'on ne sait pas comment la CCPN fonctionne et constate des retours en arrière, même sur le correspondant informatique et libertés, même « au niveau de la tête », et aussi au niveau de la commission ressources humaines, on ne sait pas comment cela s'organise. Il y a donc trop d'incertitudes et de risques.

Me HERMAN intervient en précisant qu'elle ne veut pas polémiquer. Elle comprend mais estime que dans les positions exprimées il y a une présentation extrême et simplificatrice. Le fait que Nontron soit au cœur de la CCPN n'est pas contesté au sein de celle-ci, précise-t-elle. Elle cite la Fête du Couteau qui est une opération de la communauté de communes, le PEMA,... qui sont à Nontron.

Mr BOURDEAU et Mr LALANNE relèvent que tout cela est financé par Nontron.

Me HERMAN souligne qu'il y a des retours.

Mr LALANNE répond que non, qu'il a effectivement simplifié la présentation de la situation mais qu'il n'y a pas de retour.

Me HERMAN remarque qu'en se plaçant du côté des habitants il y a intérêt pour la communauté de communes à exister conjointement avec Nontron. Elle souligne que plus on reporte la mutualisation plus on pénalise les habitants car on manque de dotations.

Mr BOURDEAU relève qu'il y a un problème car autour de Nontron des communes ne veulent rien faire et conservent leurs excédents.

Mr LALANNE observe que c'est le « chacun pour soi » alors qu'à Nontron on veut une réflexion au niveau du bassin de vie, une véritable organisation. On devrait se demander comment vivent les habitants souligne-t-il. Il ajoute que les éléments seront portés à la connaissance des conseillers communautaires et déplore une censure par l'absentéisme, concluant que ce sont les 15 000 habitants du territoire qui sont en péril.

Mr JARRETON demande quelle est la position du président de la communauté de communes.

Mr LALANNE observe une logique purement électorale de pouvoir, mais aussi une préoccupation de ce qui peut être fait sur le territoire et que le problème est la proportion entre les deux logiques.

Mr BOURDEAU ajoute que la préoccupation de l'état des routes n'est pas la principale et que l'on n'est pas là pour faire obstruction. Mais il précise que l'on fera une réunion publique avec des éléments structurés. Au niveau des services techniques il souligne qu'il n'y a pas d'autres communes avec une organisation et plusieurs compétences comme on en a à Nontron.

Me HERMAN rappelle qu'on ne peut pas comparer Nontron avec les autres communes et fait remarquer que c'est une construction qu'il faut lancer avec des négociations permanentes.

Mr BOURDEAU répond que des concessions, on en fait tous les jours et il constate que c'est deux pas en avant et trois pas en arrière.

Au terme des échanges, le Conseil municipal se prononce décide de surseoir à l'adhésion au service technique commun par 18 voix POUR, et, de la part de l'opposition municipale 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

Question 6 : motion relative à la situation des EHPAD et de leurs personnels

Mr BOURDEAU donne lecture du texte de la motion qu'il propose aux élus concernant la situation des EHPAD et de leurs personnels en grandes difficultés, quant aux conditions d'accueil et de prise en charge des résidents, aux moyens financiers et humains dont ils disposent. Il explique que c'est un cri d'alerte auprès de l'Etat.

Mr JARRETON demande si cela s'est dégradé depuis un an et pourquoi n'a-t-on rien fait avant.

Me HERMAN estime que mettre des contrats aidés auprès des personnes âgées est une autre chose.

Mr BOURDEAU précise que c'est le fait d'enlever les contrats aidés qui aggrave les choses.

Mr JARRETON réitère sa question : pourquoi n'a-t-on rien fait avant...

Mr LALANNE répond que le département tire la sonnette d'alarme depuis plusieurs années et que la situation se dégrade.

Mr BOURDEAU rappelle que les personnels sont en souffrance et conscients qu'ils ne peuvent pas passer le temps nécessaire auprès des personnes. C'est un constat pas une critique.

Mr POINET dit que l'on ne peut qu'être d'accord sur cette motion mais qu'on aurait pu en émettre sur d'autres sujets comme la Loi Travail, qui est aussi importante que le TAFTA et le CETA.

Mr BOURDEAU précise que l'on a un EHPAD à Nontron qui motive cette motion.

Mr POINET demande quel est le rôle du Conseil municipal et répète qu'il y a d'autres sujets importants.

Mr BOURDEAU lui répond que des motions peuvent être proposées et rappelle que si le Conseil municipal ne porte pas cette parole, qui le fera (?).

Mr JARRETON demande si l'on ne peut pas faire une motion contre le cumul des mandats.

Mr BOURDEAU est d'accord.

Mr JARRETON dit que ce n'est pas le rôle du conseil municipal de voter une motion qui concerne les EHPAD, car c'est politique.

Mr BOURDEAU insiste sur le fait que c'est le rôle du Conseil municipal.

Me HERMAN ajoute qu'il y a une échéance dans deux ans...

Mr BOURDEAU souligne que l'on a le droit d'apporter un soutien au personnel de l'EHPAD.

Me HERMAN demande combien de personnes travaillent à l'EHPAD et habitent à Nontron.

Mr BOURDEAU répond qu'il y a une incompréhension et propose de voter la motion.

Par 3 voix CONTRE et 1 ABSTENTION de l'opposition municipale et 17 voix POUR, le Conseil municipal approuve la motion sur la situation des EHPAD et de leurs personnels.

Informations diverses :

Mr BOURDEAU évoque les « fake news » notamment sur le fait qu'un adjoint démissionnaire deviendrait directeur des services techniques ou encore sur le transfert de la Mairie, lequel ne se ferait jamais sans un échange préalable avec la population.

Me HERMAN souligne que ce sont des rumeurs.

Mr LALANNE dit qu'on a envisagé un fonctionnement commun de certains services regroupés entre la CCPN et la Mairie en faisant en même temps une opération de rénovation de patrimoine.

Me HERMAN évoque les buis des Jardins des Arts qui meurent et rappelle que les services techniques doivent les traiter à cette période au risque que ces buis disparaissent.

Mr BOURDEAU indique aussi que des incivilités sont commises aux Jardins des Arts, il a été mis le feu à un palmier et c'est déjà arrivé.

Me DESPOUYS rappelle l'organisation du Troc de Plantes le 8 avril aux allées de Bussac en même temps que la fête foraine et un vide grenier qui aura lieu le 15 avril.

Elle informe que les marchés de producteurs seront déplacés place Anatole France sous le chapiteau à la demande unanime des producteurs (sauf un) et des associations.

Mr BOURDEAU rappelle que sur le territoire seuls deux marchés de producteurs sont en plein air.

Mr LALANNE indique que le 12 avril il y aura le vote du budget par le Conseil communautaire et que la commission des finances devra se réunir plusieurs fois d'ici là.

La parole est donnée au public :

Mr GARNIER demande comment cela va se passer pour le marché de producteurs avec la Fête du Couteau.

Mr BOURDEAU répond qu'il n'y aura pas de marché de producteur à ce moment là.

Mr LAVALLEE se plaint de la présence de bombonnes de gaz qui sont jetées dans les conteneurs du Champ de Foire.

Il en est pris note pour intervenir.

Mr FARGEAS dit qu'il est allé assister aux deux dernières séances du conseil communautaire et qualifie ce qu'il a constaté d' « encéphalogramme plat ». Il trouve la situation affligeante et aimerait savoir ce que l'on fait des impôts.

Mr MEYLEU (référént de quartier) intervient en ce qui concerne le déplacement de la Mairie et demande comment il se fait que des plans et études de l'ATD aient pu être montrés à l'extérieur en public.

Mr LALANNE indique que ce document de travail existe et qu'il y a eu une équipe de travail sur ce sujet car on envisageait de transférer les services ressources humaines et la comptabilité.

Mr POINET note que ce n'était donc pas infondé.

Mr BOURDEAU précise que cela allait de pair avec la mutualisation des finances et des ressources humaines, mais c'est inadmissible que des documents de travail aient circulé.

Mr LALANNE souligne que l'idée était de revaloriser le patrimoine de Nontron et de solutionner en même temps la dynamisation du site de la Mairie, mais cela n'intéressait pas la CCPN. On ne pouvait pas discuter donc il n'était pas question d'avancer sur la mutualisation dans ces conditions. Il ajoute qu'une opération aussi importante ne peut pas se faire sans l'avis de la population.

Me DENNERY relève que la revalorisation du centre ville ne peut pas se faire sans l'accord de la CCPN (?).

Mr LALANNE le confirme mais en même temps c'est une fin de non recevoir de la CCPN.

Mr BOURDEAU évoque le tourisme avec des projets tels que la vélo route, le PEMA et le Château ...et souligne que si on ne fait rien il n'y aura pas de touristes à Nontron.

Mr LALANNE rappelle que l'on est dans une situation qui accable la CCPN ... mais si le local technique commun parvient à se concrétiser la CCPN nous aura rendu service.

Il indique aussi que la commission intercommunale de l'eau a accepté de modifier le plan de nettoyage du Bandiat pour traiter la partie entre le Moulin Blanc et la Commune de Saint-Martial-de-Valette où beaucoup d'embâcles existent.

-Fin de la séance à 20 h 50-

Le secrétaire de séance
Christelle DUMONT

Le Maire,
Pascal BOURDEAU